



2 Editorial
Le beau!
Robert Cramer

CMNS: rapport de législature
Sabine Nemeč-Piguet

3 Tissu ancien et patrimoine:
état des lieux
Laurent Nicole

Tramway Palettes-St-Julien:
**bêtise, incompétence ou
vandalisme institutionnel?**
Bernard Zumthor



4 Préservation du patrimoine:
**bravo à l'ABVL, à la CGN
et au classement de Lavaux!**
Philippe Divorve, Michel Brun



5 Cinquante ans
de loi(s) Malraux
Jean-Pierre Lewerer

Rue du Môle 22:
l'effet papillon
David Ripoll

6 Lectures
Bénédict Frommel

Espaces publics aux Eaux-Vives : réflexions d'un indigène frustré

A parcourir ce quartier, je ressens une insatisfaction absolue, ce qui est d'autant plus dommageable à mon état d'esprit que j'y vis et que je le parcours quotidiennement. Pourquoi n'y trouve-t-on pas le charme de Carouge, le pittoresque de la Vieille Ville, la majesté des Tranchées? Comment expliquer qu'un lieu favorisé par sa nature première puisse pareillement décevoir dans l'exploitation qu'on en a faite? Les réflexions qui suivent se limitent au secteur homogène central, bordé par le quai Gustave-Ador, le parc La Grange, les voies SNCF, l'avenue Pictet-de-Rochemont et la rue Versonnex.

En creusant un peu, on s'aperçoit qu'au revers du majestueux décor des façades du quai Gustave-Ador, on s'enfonce brusquement dans une masse bâtie sombre, étriquée, sans esprit ni accident. Bref, les quais appartiennent à Genève, à son image – n'y touchons pas! – mais derrière, c'est le règne triste de la rue-corridor, inévitable dans les conditions de l'époque, si l'on refuse un plan régulateur.

On est à 100 m du lac, et pourtant on ne ressent pas plus sa présence qu'à 10 km de là... Quelle aberration, quel manque de vision, quel gâchis! L'étroitesse des rues, couplée à la hauteur des immeubles, vous fait rentrer la tête dans les épaules. Pressons le pas pour leur échapper. (Notez que ce sentiment n'est pas totalement uniforme, certaines rues sont moins sinistres, mais elles sont si peu nombreuses.)

Le remplissage du quartier par les constructions, échelonné sur un siècle et demi, laisse apparaître des édifices de valeurs très différentes, alternant le bon, l'honnête et le mauvais, celle des premiers n'émergeant pas au point de valoriser l'ensemble.

Épargnés par les premiers développements, les hauts de Montchoisy permirent à des architectes de talent de renverser la donne: Braillard d'abord, les Honegger ensuite donnèrent à cette portion du quartier l'ordonnance et surtout la lumière et l'air qui manquaient dans le bas. Hélas, la liaison avec la masse bâtie antérieurement manque, repli hautain, rupture délibérée, démonstrative, voulue par les artisans de l'architecture nouvelle.

Du lac en remontant vers les hauteurs, on passe de la respiration puissante des quais à l'exiguïté des quartiers bas, puis à l'harmonie mesurée des squares du haut. Mélange des genres; en quelques minutes, on change de monde, de vision, de sensations; c'est intéressant mais insuffisant.

Malgré cette diversité condensée sur un petit territoire, il manque quelque chose, quelque chose qui *sublimise* la masse informe du quartier et le revalorise. Le parti possible d'une ouverture vers le lac ayant été bloqué par le décor des quais – parti tout à fait valable! – on aurait pu s'orienter vers une autre solution: tourner le dos au lac et se focaliser sur le noyau du quartier. Pas de chance, là c'est la misère car les Eaux-Vives n'ont pas été servies par nos édiles.

Un quartier dédaigné par les autorités?

Oui si on le compare à Plainpalais, son pendant occidental... Aux Eaux-Vives, la Mairie, imposante et pittoresque, tourne le dos au quartier, le temple des Eaux-Vives fait de même, l'église Saint-Joseph, qui aurait pu être un pôle attractif, est hors du périmètre, les écoles sont barricadées (non sans raisons probablement), les places inexistantes, comme les parcs publics d'ailleurs (j'excepte les squares privés, surfaces vertes importantes mais coupées du réseau



Erica Deuber Ziegler



Cecilia Maurice de Silva

Le lumineux front de quai des Eaux-Vives, vu des Pâquis. A l'arrière, l'austère et sombre rue Maunoir. Ci-dessous, la maison Mélisse, un des derniers vestiges d'un quartier populaire et artisanal.



Cecilia Maurice de Silva

public). Tout ce qui aurait pu constituer un symbole d'identité, d'attractivité est absent.

Plainpalais, lui, débordait d'équipements publics. A part l'hôpital, un monde à lui tout seul, on y trouve Uni-Dufour, Uni-Mail, la RTS, le Musée d'ethnographie, le Mamco, l'administration de plusieurs départements cantonaux, pour ne parler que des plus importants. Des sources d'activités et de représentativité qui manquent totalement aux Eaux-Vives.

On peut espérer que la Nouvelle Comédie et la future gare du CEVA seront les amorces d'un rééquilibrage.

François Cuénod
suite en page 2



Le beau !

Lorsque la Société d'art public a été fondée, il y a plus de cent ans, ses statuts prévoyaient que notre action de défense du patrimoine se devait d'être au service du *beau*. C'est de cela que traite ce numéro d'Alerte.

François Cuénod, « indigène frustré », fait des propositions d'embellissement d'un quartier négligé : les Eaux-Vives, Sabine Nemeč-Piguet rend compte du travail effectué par la Commission des monuments, de la nature et des sites et évoque les mesures de protection et les restaurations importantes effectuées durant la législature 2006-2010, Philippe Divorne et Michel Brun traitent notamment de la restauration du patrimoine de la CGN et, dans ses notes de lecture, Jean-Pierre Lewerer retrace la mise en œuvre de la loi Malraux.

Mais, on le sait, tant l'acte de restauration que la constitution du patrimoine de demain impliquent des choix. Fallait-il démolir le 22, rue du Môle, dont David Ripoll évoque pour nous l'histoire méconnue,

quelles lignes directrices doit-on fixer s'agissant de la préservation de nos villages, questionne Laurent Nicole dans le cadre des articles qu'Alerte consacre à ce thème, quels choix ont-ils été faits dans l'application de la loi Malraux, et, concernant le bateau-amiral « La Suisse », fallait-il reconstituer les salons à l'identique ou mélanger ancien et contemporain ?

Nos rédacteurs répondent, à l'instar de l'honnête homme du XVII^e siècle, que tout est affaire de mesure. Il faut avoir l'ouverture d'esprit de remettre en cause l'aménagement d'un quartier, il faut aussi savoir protéger le patrimoine du XX^e siècle. Chaque situation doit être examinée pour elle-même et les règles que nous fixons doivent nous inspirer mais ne pas être appliquées de façon aveugle.

Profitions dès lors sans remords de la belle réhabilitation des salons de « La Suisse ».

Robert Cramer

Président de Patrimoine suisse Genève

Espaces publics aux Eaux-Vives : réflexions d'un indigène frustré

suite de la première page

Pourtant les atouts étaient là

A la veille de la démolition du corset des fortifications de Genève, le territoire de ce qui allait devenir le quartier des Eaux-Vives ne devait pas être très différent de ce qu'avait représenté Konrad Witz cinq siècles auparavant sur le volet de son retable montrant *La pêche miraculeuse*.

Prés, vergers, bois et futaies occupaient le plan incliné doucement vers le lac et parcouru de ruisseaux, de *nants* pour parler local, et parsemé de sources, d'où son nom. L'orientation nord des Eaux-Vives est certes moins favorable que celle d'en face, aux Pâquis et à Sécheron, mais la pente peu marquée tempère ce défaut mineur. Le décor est somptueux, la rade avec ses couleurs changeantes, le mouvement des vagues – du calme plat aux rouleaux tempétueux – et la douceur des vues de la campagne à l'arrière-plan, puis la majesté retenue de la chaîne du Jura, tout cela contribue à en faire un site enviable, propre à l'habitation humaine.

Ces atouts si évidents pour nous avaient déjà séduit nos ancêtres. A la villa romaine de Frontenex, ancêtre de La Grange, succédèrent les grands domaines classiques venus occuper la pente de Plongeon (parc des Eaux-Vives), de Montchoisy et des Vollandes, sans compter d'autres maisons bourgeoises.

On retiendra de cette analyse que les Eaux-Vives constituaient dès le départ un site idéal pour une implantation humaine, mais que le développement réel du quartier, à la suite de la démolition des fortifications, n'a pas su profiter de ces atouts et les mettre en valeur.

Faut-il se satisfaire du statu quo ?

Je n'aime pas ce quartier, mais tout peut se corriger. On peut repenser l'articulation du quartier, le doter d'un axe attractif, d'une épine dorsale sur laquelle se brancheraient les ramifications locales.

Les nombreuses études d'urbanisme, échelonnées sur plus de cent ans, proposent pratiquement toutes des percements variés, tant dans le sens transversal que longitudinal

(parallèle au lac). L'une a proposé la réhabilitation de la place Jargonant, mais elle est restée dans les tiroirs. La nécessité d'une amélioration substantielle de la structure du quartier a toujours été ressentie par les auteurs de ces études. A part le plan régulateur du périmètre Nant-Cordiers (rupture de l'ordre contigu, alternance de tours et de bâtiments bas), aucun de ces projets n'a débouché sur une réalisation. Dommage !

Restent cependant des raisons de ne pas désespérer.

La mise en régime piéton, le développement des Vollandes (CEVA et Nouvelle Comédie) ne devraient pas se limiter à construire sans passer à l'échelle supérieure. Ils devraient être le bon motif pour repenser l'ensemble de l'urbanisme du quartier, même jusque dans les aménagements de détail que suggère l'étude de Garcia-Forster pour un urbanisme interstitiel (utilisation judicieuse des cours, parcours piétons). La création d'un mail, ou d'un boulevard, de la place Jargonant jusqu'au parc La Grange pourrait être l'instrument principal d'un dépassement du banal.

L'axe Montchoisy me semble meilleur que le double axe Nant-Hentsch-Cordiers, car plus large et liant sans rupture ses deux extrémités. Sur cet axe longitudinal, traversant de part en part la matière du quartier, devraient se greffer les lieux d'attraction (édifices administratifs, mosquée, cafés, marchés), se définir des places, grandes ou petites, se relier les squares existants mais peu fréquentés, se concentrer les parkings publics et attirer le flot humain descendant de la gare du CEVA, de la Nouvelle Comédie et des futurs immeubles administratifs...

Puisque la Commune – instrument idéal pour projeter et réaliser le modelage de son propre corps – n'existe plus aux Eaux-Vives, il revient à la Ville de Genève le fardeau ou la joie, de s'y atteler. Elle a les instruments pour y parvenir, encore faut-il qu'elle ait conscience de cette nécessité et envie de la satisfaire.

On peut rêver...

François Cuénod

Membre du comité de Patrimoine suisse Genève

CMNS : rapport de législature

Le rapport de la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) pour la législature 2006-2010 vient de paraître.

Il faut se féliciter de cette première publication¹, qui est intéressante à plus d'un titre. Tout d'abord, ce document informe utilement sur le fonctionnement, mal connu, d'une commission chargée de conseiller l'autorité en matière de protection du patrimoine. Ensuite, la somme des travaux conduits pendant une législature dresse un panorama très riche du patrimoine cantonal et met en avant sa diversité. Les photographies abondantes et de belle qualité nous invitent à porter un regard neuf sur notre environnement. Enfin, la présentation des thématiques abordées démontre la complexité des dossiers traités au quotidien par les trois sous-commissions qui la composent : monuments et antiquités, architecture, nature et sites. Plus qu'un simple rapport de législature, c'est un véritable outil de réflexion qui est ainsi proposé et met en lumière la politique de protection du patrimoine de notre canton.

Rappelons qu'en adoptant la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites en 1976, le Grand Conseil a voulu que la société civile soit partie prenante dans l'exercice de la préservation du patrimoine, en créant une commission, la CMNS, nommée pour quatre ans par le Conseil d'Etat et composée des représentants de chaque parti siégeant au Grand Conseil, de l'association des communes genevoises, des milieux de l'agriculture, des associations de défense du patrimoine bâti et naturel et de spécialistes. Ses préavis sont consultatifs et son activité est intense, puisqu'elle en a transmis au Département de l'urbanisme plus de 7000 durant les années 2006-2010. Elle collabore étroitement avec l'Office du patrimoine et des sites (OPS) et la Direction générale de la nature et du paysage. La conservatrice cantonale des monuments, l'archéologue cantonale et le conservateur de la nature en sont membres de droit.

On citera, parmi les événements marquants de cette période, les extrêmes à l'échelle du temps. La nouvelle présentation muséographique du site archéologique sous la cathé-

drale Saint-Pierre, distinguée en 2008 par le prix du patrimoine culturel de l'Union européenne Europa Nostra, suivie en 2009 par l'inauguration du site archéologique sous le temple de Saint-Gervais. L'accession de nouveaux « monuments historiques » à la reconnaissance patrimoniale, avec la protection de la cité du Lignon, grand ensemble de la seconde moitié du XX^e siècle, une première en Europe, qui a eu un important écho en Suisse et à l'étranger. Entre deux, par le fil conducteur de multiples interventions, examinées au cas par cas, dossier par dossier, la transformation permanente de notre environnement, reflet des mutations de la société, apparaît en filigrane.

Des restaurations exemplaires à l'instar de l'immeuble Clarté, maison de verre de Le Corbusier et Pierre Jeanneret, des charpente et lucarnes de 1558 du collège Calvin ou du temple elliptique de Chêne-Bougeries démontrent une exigence de très haute qualité dans la conduite des chantiers de conservation du patrimoine. Les programmes de renaturation des cours d'eau, qui se poursuivent, et le suivi des valeurs naturelles attestent de l'attention accordée à la diversité biologique et paysagère de notre canton-ville.

Que cette publication, qui dévoile les multiples facettes de notre patrimoine, monuments, maisons, espaces publics, nature, paysages, témoigne de l'engagement des nombreux acteurs qui œuvrent à sa préservation !

Sabine Nemeč-Piguet

Conservatrice cantonale des monuments

¹ Le rapport de législature 2006-2010 a pu être réalisé grâce au travail de conception et de rédaction effectué, sur mandat de l'OPS, par Erica Deuber Ziegler et Cecilia Maurice de Silva, toutes deux historiennes de l'art et membres de la CMNS durant la période concernée, et qui ont, grâce à un investissement considérable, permis une publication aussi riche que complète. La présentation et la mise en page sont dues au graphiste Pierre Lipschutz. Le rapport peut être obtenu à l'Office du patrimoine et des sites, Département de l'urbanisme, dps@etat.ge.ch, tél. 022 546 60 95.



La Seymaz à Sionnet, avant et après les travaux de renaturation.





Tissu ancien et patrimoine : état des lieux

En cent ans, les villes ont décuplé leur superficie et ce phénomène devrait encore gagner en intensité à l'avenir. Il est donc temps de se demander si, à cause de ce processus de bétonnage accéléré, le tissu urbain ancien n'est pas irrémédiablement condamné. Vouloir infléchir une telle évolution représente un immense défi puisque, sans renoncer au besoin de croissance de nos agglomérations, il convient tout à la fois de protéger les témoins du passé, de ménager le territoire, ses espaces naturels ou agricoles, ses espaces de détente ainsi que ceux nécessaires à la survie de la faune et de la flore.

En ce qui concerne le patrimoine architectural et paysager, notre attention se trouve confrontée à une grande diversité d'objets et sites dont une législation ne peut définir à elle seule les particularismes et donc en garantir la protection nécessaire par des mesures de protection idoines. La difficulté de formuler des solutions appropriées s'accroît encore lorsque les services du patrimoine, des monuments et des sites se trouvent exposés à des logiques d'aménagement puissantes qui font table rase de l'existant, ou à des intérêts qui voient dans la sauvegarde du patrimoine un obstacle à de meilleurs rendements financiers, au progrès et au développement.

Si l'on peut retenir une clé de lecture commune décrivant l'ensemble des caractéristiques correspondant à tout objet qui relève du patrimoine (exemplarité, spécificité technique, ancienneté, témoin de son époque, esthétique, beauté), cette clé n'est à l'évidence pas efficace en regard des intérêts cités plus haut. Il s'agit donc de la compléter par des critères adaptés à chaque type d'édifice ou ensemble architectural, hameau, village ou site paysager, susceptibles de faire l'objet d'un intérêt patrimonial.

De toute évidence, il est de nos jours plus aisé de reconnaître les qualités patrimoniales de monuments historiques ou d'édifices religieux anciens dont le sort est lié à des critères mémoriels importants que d'identifier une valeur patrimoniale à des objets profanes. Ces derniers nécessitent une attention différente, une clé de lecture *ad hoc* qui permette d'identifier leur valeur patrimoniale spécifique. Le problème s'accroît lorsque se pose la classification de bâtiments de construction récente où des facteurs supplémentaires viennent influencer les choix : notoriété des architectes, rupture de style architectural, caractère emblématique des constructions qui leur ont été confiées, etc.

Devant la multiplicité des objets, illustrant chacun un cas de figure différent, les services ayant la charge de faire appliquer la législation sont soumis à ce que l'on nomme, en archivistique, un effet de bruit qui consiste à voir apparaître quantité de cas non pertinents par rapport au cadre d'une recherche. En ce qui concerne la question qui nous préoccupe, toute approche qui s'abstient de différencier les objets de patrimoine selon leur époque, leur fonction, leur architecture, leurs techniques de construction, rend extrêmement difficile l'application de mesures de sauvegarde appropriées et adaptées.

Il paraît évident que toutes les règles de mise en œuvre ne sont pas applicables à tous les objets dignes d'intérêt. De telles règles ne dépendent-elles pas aussi de contraintes intrinsèques à l'édifice (nature du bâtiment, destination) ou de contraintes extérieures (appartenance à un ensemble cohérent, exigences d'aménagement urbain, site historique, bâtiment public ou privé) ?

S'il est vrai que quelques démarches en faveur de la préservation de certains quartiers à Genève ont réussi (Etuves, Grottes), il est difficile de découvrir les éléments objectifs qui ont infléchi des décisions antérieures des aménagistes et il est fort probable que c'est principalement la mobilisation d'habitants autour de leur attachement à ces quartiers qui a été prépondérante. Si une telle attitude est louable, on en voit bien la fragilité lorsque les éléments de cette mobilisation ne sont pas réunis.

Ainsi, comme nous l'avons vu au cours de l'un de nos précédents articles*, le patrimoine des villages ne fait pas l'objet d'une



Photos Laurent Nicole

attention suffisante. L'une des raisons de cette situation provient du fait qu'il est en mains de propriétaires différents et que, par conséquent, on ne peut aisément imposer des solutions de rénovation en réelle harmonie avec une protection du patrimoine. La marge de liberté des propriétaires est certes contenue, mais le cadre proposé laisse des plages d'interprétation des règles de conservation qui autorisent de s'éloigner considérablement des intentions de la loi. Il en résulte la destruction de ce patrimoine au nom des impératifs les plus immédiats de ses usagers ou de la raison du plus fort.

Il faudrait par conséquent affiner les critères qui permettent de définir ce qui, selon la clé de caractéristiques mentionnée plus haut, doit être considéré comme patrimoine et d'élaborer une approche qui favorise la prise en compte de tous les objets patrimoniaux – qui constituent un héritage commun – en proposant pour chacun d'eux, selon la catégorie à laquelle ils appartiennent, des solutions de maintien et de sauvegarde sûres.

C'est bien dans une recherche de critères rationnels qui objectivent les caractéristiques des ensembles, des édifices et des espaces qui les composent, que résident probablement les moyens de préserver notre patrimoine de telle sorte que les atteintes auxquels il est exposé ne soient plus possibles. D'où l'importance et l'intérêt d'établir des inventaires et des recensements, et de les remettre régulièrement à jour.

Laurent Nicole

* Voir les articles de la série « Villages en danger », *Alerte* n°s 116, 118, 120 et 121.

L'automobiliste transitant à travers Onex par la route de Chancy, défigurée par les dispositifs nécessaires au tramway, ne se doute pas de la richesse patrimoniale ancienne qui se cache derrière le front de rue 1900 et l'insipide « hangar » de la Salle communale, en face de l'entrée toute ecclésiastique de la Cité Nouvelle : un espace vide d'anciens jardins, entouré de mas villageois classiques et de la vieille mairie-école de Maurice Brailard (inscrite à l'inventaire). C'est là que, sans égards pour ce patrimoine fragile, une villa banale et une extension de plus de l'EMS Gourgas menacent de tout aggraver... Un plan de site s'impose de toute urgence !

Tramway Palettes-Saint-Julien : bêtise, incompetence ou vandalisme institutionnel ?

Les médias nous apprennent que la ligne de tramway Palettes-Saint-Julien passera, à Lancy, par l'avenue du Curé-Baud et sera aménagée en site propre. A cette fin, la voie devra être élargie d'au moins 7 mètres, ce qui entraînera la destruction partielle, donc la défiguration totale, du parc « En Sauvy », s'étendant à proximité du Petit Voiret, de part et d'autre de l'avenue.

Ce parc, aménagé en 1988, est l'œuvre de l'architecte genevois Georges Descombes, auteur du tronçon genevois de la Voie Suisse en 1992 et d'importants projets paysagers à Paris, Lyon et Amsterdam ainsi que de la renaturation de l'Aire, lauréat du prix Schulthess en 2012.

Dans sa modestie exemplaire, En Sauvy a été reconnu internationalement comme pionnier d'un nouveau paysagisme fait d'une lecture attentive du site, de son histoire, de

sa morphologie. Rompant avec le formalisme paysager hérité des XVIII^e et XIX^e siècles, l'aménagement du parc porte une attention particulière à la dimension sociale de son usage : bien-être des utilisateurs de tous âges, travail délicat sur le détail, les échelles, les tracés, la végétation.

Au moment où le Canton fait des efforts remarquables de renaturation (la Versoix, la Seymaz, l'Aire), la brutalité toute « place-belairienne » de la dénaturation d'En Sauvy est proprement incompréhensible ! Il existe pourtant, en Suisse et en Europe, nombre d'exemples de parfaite coexistence entre voies de tram et circulation automobile qui démontrent qu'une solution simple pourrait être trouvée à Lancy. Il suffirait de le vouloir.

Nous reviendrons dans un prochain numéro plus en détail sur ce massacre annoncé.

Bernard Zumthor



Préservation du patrimoine : bravo à l'ABVL, à la CGN et au classement de Lavaux !

Patrimoine suisse Genève a organisé une visite d'une journée, le vendredi 2 novembre, à Lausanne et dans ses environs pour plus de quarante fidèles membres de notre association.

En matinée, les amateurs de transports nautiques ont eu le privilège de visiter le chantier naval de la CGN à Ouchy sous la direction de Maurice Decoppet, président de l'Association des amis des bateaux à vapeur du Léman (ABVL). Son exposé détaillé sur la flotte Belle Epoque, fleuron du patrimoine lémanique, et la visite de l'impressionnant chantier naval avec ses nombreux ateliers d'entretien et de restauration ont ravi les amateurs de protection des biens culturels, qui ne se limite de loin pas aux seuls aspects architecturaux. Il nous a été précisé que «la plupart des bateaux ont plus de 100 ans d'âge et qu'il faut compter environ 12 à 15 millions de francs pour les restaurer» ! L'ABVL, avec 20 000 donateurs, contribue par une politique d'appels de fonds dynamiques (20 millions depuis 2003) à soutenir ces efforts. Enfin, les participants ont pu admirer la restauration à l'ancienne du bateau-amiral La Suisse, avec la reconstitution de la salle à manger et des salons refaits à l'identique avec toutes leurs boiseries. Mélanger l'ancien et le contemporain, comme le préconisent certains théoriciens de la restauration au nom de l'anti-pastiche, eût été ici une grave erreur. Bravo, car tout ce patrimoine aurait pu disparaître au nom de la modernité et de l'efficacité.

Après le déjeuner, le groupe s'est rendu au Tribunal fédéral dont l'architecture intérieure et l'aménagement sont peu connus du public. Le bâtiment reflète bien l'esprit d'une époque, celle de l'Entre-deux guerres. Nous le devons à l'architecte Alphonse Laverrière, né à Carouge en 1872. Architecte prolifique et estimé, ce dernier conçut nombre de bâtiments qui fixèrent l'identité lausannoise (sa gare CFF, le pont Chauderon, la tour Métropole) et, à Genève, le Mur des Réformateurs. Le style néo-classique de l'ensemble et surtout la décoration intérieure de style art déco avec un mobilier créé par ses soins (sièges, tables et luminaires notamment) est une bonne illustration d'un *Gesamtkunstwerk*. Le tout donne une image de beauté froide, austère et puissante, avec cependant quelques signes gracieux de convergences avec l'esthétique de l'antiquité égyptienne. Bref, un lieu approprié à l'exercice de la Justice. Du point de vue de la défense du patrimoine, nous relèverons ici que l'harmonie de l'ensemble n'a pas été altérée par des interventions «modernisantes» du type de celles, faut-il encore le rappeler, qui ont été conduites et acceptées dans la salle de notre Conseil d'Etat !

En fin d'après-midi, la promenade s'est poursuivie par la visite de Saint-Saphorin, village médiéval construit autour d'une église dont les fondements remontent au VI^e siècle, à l'endroit où se situait un mausolée gallo-romain. Le lieu est évidemment bien préservé et inscrit à l'inventaire. La promenade à travers les vignes dominant l'arc lémanique, dans un cadre sublime, alliant beauté naturelle et aménagement de terrasses respectueuses de l'environnement, nous a confortés dans l'idée que, outre la protection des bâtiments, celle des paysages s'impose également, tant les pressions immobilières sont fortes. Heureusement, Lavaux, inscrit à l'inventaire du patrimoine de l'UNESCO depuis 2007, voit ainsi son avenir mieux préservé.

La journée s'est terminée par la visite de la cave (avec dégustation) du château de Glérolles, dit «Le petit Chillon», qui rappela à quelques-uns d'entre nous la traditionnelle course d'école dans la forteresse du même nom. Belle journée illustrant les combats menés pour la préservation du patrimoine. Une action qui est l'affaire de tous, mais



Photos Danièle Adeline Thomé

dont l'Etat se doit d'être la cheville ouvrière par une politique efficace et nuancée de mise à l'inventaire, de classement, d'aménagement du territoire et de préservation digne de ce nom.

Philippe Divoré, Michel Brun

Restauration en cours du bateau « M/S Vevey » en cale sèche dans les chantiers de la CGN ; le décor de la salle du Tribunal fédéral conçu par Alphonse Laverrière.

Cinquante ans de loi(s) Malraux

La commémoration nationale des 50 ans de la « loi Malraux » a eu lieu du 15 au 17 novembre 2012 à Bordeaux¹.

J'ai peu et mal appris à me créer moi-même, si se créer, c'est s'accommoder de cette auberge sans routes qui s'appelle la vie. J'ai su quelquefois agir, mais l'intérêt de l'action, sauf lorsqu'elle s'élève à l'histoire, est dans ce qu'on fait et non dans ce qu'on dit.

André Malraux, *Antimémoires*

Lors du vote de la première loi programme qui porte son nom, André Malraux² a 61 ans. Autodidacte de génie, il incarne l'homme pressé, le *condottiere*, le caméléon du XX^e siècle, tour à tour voyageur, archéologue amateur et piller de temples au Cambodge, écrivain – il sera lauréat du prix Goncourt en 1933 pour *La Condition humaine* –, homme d'action et cinéaste dans le cadre de la Guerre d'Espagne, résistant de la deuxième heure, mais flamboyant, avant d'être commandant de la brigade Alsace-Lorraine, magicien du verbe, amateur d'art, éditeur du Musée imaginaire de la sculpture mondiale, personnage politique, vaticinateur infatigable – contrairement à *L'Homme sans qualités* de Musil, il est l'homme de toutes les qualités. En tant que ministre, il prononce une oraison funèbre exaltée dans la Cour carrée du Louvre en 1965, lors de la cérémonie organisée à la mémoire de Le Corbusier.

Pour les défenseurs du patrimoine, son œuvre majeure demeure néanmoins la loi sur l'institution des Secteurs sauvegardés, votée le 4 août 1962 (Loi n° 62-903 complétant la législation sur la protection du patrimoine historique et esthétique de la France et tendant à faciliter la restauration immobilière). A ce premier train législatif succéderont une série d'autres lois et ordonnances, notamment, en 1963, la Loi sur la protection et la mise en valeur du paysage, ainsi que, en 1967, la Loi de programme relatif à la restauration des monuments historiques et à la protection des sites, destinée à remplacer la loi du 2 mai 1930. Au vu des dates, n'importe quel Genevois averti des problématiques de la protection du patrimoine ne peut dès lors s'empêcher d'établir un parallèle avec la Loi Blondel du 26 juillet 2007, modifiant les articles 89 et ss. de la Loi genevoise sur les constructions et les installations diverses (LCI) et portant sur la protection des ensembles du XIX^e et du début du XX^e siècle. Il sied de rappeler que Denis Blondel a conduit ce projet de loi à bon port avec une ténacité sans faille alors qu'il était député et présidait notre association.

Est-il nécessaire de souligner que tant la rédaction que l'application de ces lois et des diverses ordonnances qui les accompagnent sont émaillées de maintes querelles intestines, mais aussi de bouleversements profonds du ministère de la Culture. Dans une thèse soutenue en 2002³, Xavier Laurent écrit : « Comme l'inventaire de sa bibliothèque le laisse supposer, André Malraux est sensible aux chefs d'œuvre de l'architecture française. La restauration du château de Fontainebleau le passionne autant que le réaménagement des Tuileries et du Louvre. Il s'intéresse aux grands chantiers d'urbanisme parisien et s'approprie par la magie du verbe le mérite du ravalement de la capitale. Cette passion pour les bijoux de l'architecture française s'accompagne d'une curiosité pour des monuments encore en quête de reconnaissance, comme le Palais idéal du facteur Cheval. »

Un peu plus loin, le même Xavier Laurent explique que, « à la demande du cabinet du ministre, la direction de l'Architecture se sépare de pans entiers de son activité qui grèvent son budget sans avoir une portée culturelle évidente. Le service des Bâtiments civils est progressivement vidé de sa substance. La direction de l'Architecture cesse de construire pour le compte des autres ministères. Les édifices officiels intéressants du point de vue

de l'histoire de l'art sont versés dans la catégorie des monuments historiques. La division de la Création architecturale s'oriente vers un nouveau type d'action. »

Plus loin encore, il explique qu'« André Malraux et son équipe veulent légitimer leur action en l'inscrivant dans la logique de la planification. En 1961, la direction de l'Architecture aborde dans un état d'impréparation manifeste les discussions du IV^e Plan. [...] Le V^e Plan entérine ce retour en grâce, mais le budget de la direction de l'Architecture n'en subit pas moins des prélèvements importants. Les experts réunis autour d'Henry de Ségogne n'hésitent pas à envisager le déclassement d'une partie du patrimoine français pour éviter la pénurie. Le VI^e Plan prend le contre-pied de cette proposition en se donnant comme objectif le sauvetage de l'intégralité du patrimoine et sa transmission aux générations futures. »

Xavier Laurent souligne également le progrès qu'apportent les lois Malraux. « La loi du 2 mai 1930 permet [certes] de classer ou d'inscrire des sites pour en contrôler l'évolution. Mais la procédure est longue et complexe. Elle n'autorise la prise en compte que des sites de faible étendue. Les zones sensibles, créées en partenariat avec le ministère de la Construction de Pierre Sudreau, permettent d'échapper à ce carcan. Mais sans existence légale, elles restent peu efficaces. Le texte promulgué le 28 décembre 1967 tend à alléger le régime de la publicité foncière exigée de l'administration en cas de protection au titre des sites : il devient possible de changer d'échelle. »

Il conclut en précisant que, à partir du milieu des années soixante, la direction de l'Architecture prône une architecture intégrée. « Une série d'études [sont] destinées à trouver la voie d'un nouvel art de bâtir qui respecte son environnement, tout en étant résolument moderne. Deux concours d'idées organisés en Ardèche et dans le Lot cherchent à populariser cette action. Le thème de l'architecture intégrée est abondamment repris dans les publications qui, au cours des années soixante-dix, précèdent ou accompagnent dans les départements la création des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement. »

Pour nuancer le propos, il sied néanmoins de dire que, en obtenant du parlement un financement des monuments nationaux importants, le ministère des Affaires culturelles choisit de concentrer ses moyens financiers sur un nombre réduit d'édifices. Ainsi, la première loi de programme ne vise que sept édifices, dont Fontainebleau et le Louvre. Xavier Laurent précise que, dans le cas de ces deux monuments, « les projets des architectes se heurtent à l'opposition des historiens de l'art, soucieux de ne pas voir privilégiée une époque par rapport à une autre ». Il ajoute : « La deuxième loi de programme [de 1967] reprend les mêmes idées, mais élargie à une centaine d'édifices, elle n'a pas l'aspect spectaculaire de sa devancière. »

Ajoutons pour terminer que, jeune architecte, l'auteur de ces lignes traversait fréquemment les guichets du Louvre pour se rendre sur un chantier d'aménagement des combles d'un immeuble du XVII^e siècle qu'il suivait à l'entrée de la rue de Beaune. A chaque fois, il ne pouvait s'empêcher de penser qu'il plongeait dans un puits de mine, tellement les façades étaient imprégnées de suie et crasseuses. Et un beau jour, la pierre redevenait immaculée... Et le jeune architecte d'établir un parallèle avec le pamphlet de Le Corbusier *Quand les cathédrales étaient blanches*, une métaphore de la vitalité des années 1930 repoussant les limites techniques pour créer des formes nouvelles. La réalité est hélas nettement plus complexe, ambiguë, quand on sait à quel point les interventions de ravalement incitées par Malraux ont dé-

gradé les pierres de taille des façades de la capitale – et avec quelle rapidité le matériau s'est à nouveau sali et taché.

Jean-Pierre Lewerer

¹ Le n° 10 de la revue *Présence d'André Malraux* consacré à cet événement devrait paraître prochainement.

² Voir les cinq tomes de l'édition de la Pléiade (un sixième tome est en préparation). Quant aux *aficiona-*

dos de la toile, il leur suffit de taper « Malraux » dans n'importe quel moteur de recherche pour être noyé sous un flot d'informations. Nous renvoyons aussi, en particulier pour la base Architecture-Mérimée, à www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine
³ Thèse de l'École des Chartes, 2002. Xavier Laurent est également l'auteur, avec Jean-Michel Leniaud, de la publication *Grandeur et misère du patrimoine : d'André Malraux à Jacques Duhamel, 1959-1973*, éditée par le Ministère de la Culture.

Rue du Môle 22 : l'effet papillon

Jusqu'à sa démolition en novembre 2012, le 22, rue du Môle était le plus ancien bâtiment des Pâquis, si l'on excepte la maison du chemin des Buis 14 connue aujourd'hui sous le nom de « Château bruyant » et, bien sûr, l'édifice dit Château Banquet à la rue de Lausanne.



La maison de la rue du Môle 22, avant sa démolition en 2012.

Edifiée en 1846, peu avant la destruction des fortifications de la ville, cette maison était le dernier témoin d'une mutation territoriale discrète, issue du morcellement et du lotissement sporadique de grands domaines périurbains. Elle faisait à l'origine partie d'une série de quatre maisons mitoyennes identiques, implantées sur des parcelles étroites et perpendiculaires au chemin des Etrangers (qui deviendra rue du Môle). D'un faible gabarit, précédées d'une minuscule cour fermée par des grilles, ces constructions étaient dotées d'un jardin à l'arrière, guère plus grand que la cour. Si d'autres ensembles similaires virent également le jour à la rue de Bâle et à la rue de Lausanne, le développement urbain ne tarda pas à mettre fin à ce genre d'opérations, moins rentables que la construction d'immeubles.

Le 22 rue du Môle était une construction modeste, voir minimale. Il avait pourtant

une particularité cachée, tout à la fois sidérante et anecdotique : l'ensemble des maisons contiguës avait été commandé à un charpentier par un certain Henri List, un curé défroqué en provenance de Hanovre, devenu professeur de langues. Rien d'extraordinaire dira-t-on, sauf que List spécula, fit faillite, émigra aux Etats-Unis avec sa famille et qu'à Boston, le 3 septembre 1856, sa fille donna naissance à Louis Sullivan, oui, Louis Sullivan *himself*, celui par qui Chicago allait acquérir sa réputation de capitale de l'architecture. Un battement d'aile de papillon quelque part et un cataclysme à des milliers de kilomètres ? S'il serait déliant de soutenir que le 22 rue du Môle a contribué à l'émergence du gratte-ciel américain, la chaîne des hasards et des nécessités n'en reste pas moins vertigineuse.

David Ripoll
Historien de l'art



Lectures



Bénédicte Frommel
La SIP 1862-2012
 150 ans de mécanique de précision

Introductions de Walter Fust, président de Starrag Groupe, et Pierre-François Unger, président du Conseil d'Etat; avant-propos de Sabine Nemeč-Piguet, directrice générale de l'Office du patrimoine et des sites; postface d'Antoine Maurice, professeur émérite de l'Université de Neuchâtel.

Photographies d'Olivier Zimmermann
 300 pages, richement illustré
 Editions Infolio, 2012

En vente en librairie, à l'Office du patrimoine et des sites et en ligne sur www.infolio.ch

Si l'acronyme SIP désigne un îlot en vogue du quartier de Plainpalais, il constitue avant tout le sigle d'une entreprise genevoise bien vivante, qui fête cette année ses cent cinquante ans. Moins visible depuis son départ en 1989 pour la zone industrielle de Meyrin-Satigny, plus discret dans la presse depuis son intégration en 2006 au sein d'un puissant groupe suisse alémanique, le célèbre constructeur fabrique annuellement une dizaine de «centres d'alésage et de fraisage de haute précision», d'une valeur, chacun, de plusieurs millions de francs.

A l'occasion de cet anniversaire, l'Office du patrimoine et des sites de l'Etat de Genève a réalisé en collaboration avec la SIP (Société d'instruments de précision SA, anciennement Société genevoise d'instruments de physique) un ouvrage richement illustré qui retrace la destinée peu commune de ce fleuron de la mécanique de précision mondialement renommé. Le livre a été rédigé par Bénédicte Frommel, historien à l'Inventaire des monuments d'art et d'histoire, auteur de plusieurs publications sur le patrimoine industriel et co-commissaire de l'exposition sur la SIP présentée en 2005-2006 au Musée d'histoire des sciences de Genève.

La Société genevoise d'instruments de physique voit le jour en 1862 à l'initiative de savants soucieux de stimuler la recherche scientifique. A la fabrication initiale d'instruments de précision s'ajoute dès 1870 la fourniture de biens d'équipement, d'un meilleur rapport. La diversification est négociée par



La SIP à Plainpalais, angle rue des Bains et rue des Vieux-Grenadiers, 1942.

l'ingénieur Théodore Turrettini qui, dès 1882, mène de front une carrière d'industriel et de magistrat de la Ville de Genève. Par ses compétences scientifiques et son exigence morale, Turrettini imprime à l'entreprise une culture de la perfection technique qui la marquera durablement. Au tournant du XX^e siècle, la SIP tire parti de son savoir-faire unique en métrologie dimensionnelle pour produire des règles étalons, avant de mettre au point une « machine à mesurer » inédite.

L'entreprise sort affaiblie de la Première Guerre mondiale. Ayant repris de son père le flambeau, Fernand Turrettini joue son va-tout avec une machine-outil conçue sur des bases entièrement nouvelles, la « machine à pointer ». D'une précision jamais atteinte – de l'ordre de cinq millièmes de millimètre –, la machine à pointer révolutionne la technique d'usinage, ouvrant la voie à l'interchangeabilité parfaite des pièces mécaniques requérant une exactitude élevée. Les principaux protagonistes de la fabrication en série, les producteurs automobiles Ford et Citroën en tête, figurent parmi les clients de la première heure.

Poussant la quête de précision et de qualité à son plus haut degré, le constructeur

multiplie les prouesses techniques tandis qu'à Plainpalais, il développe son usine jusqu'à occuper un îlot entier. La main d'œuvre n'est pas en reste. Triés sur le volet, les mécaniciens de la SIP font figure d'aristocratie ouvrière.

L'activité de la SIP est à son zénith durant les Trente glorieuses. Elle emploie jusqu'à 1400 personnes pour une production annuelle limitée à 200 machines d'usinage et 90 machines à mesurer. Les années 1970 marquent la fin de l'âge d'or de l'entreprise, confrontée aux nouvelles exigences du marché. En 1989, elle quitte ses locaux de Plainpalais pour un bâtiment high-tech dans la zone industrielle de Meyrin-Satigny.

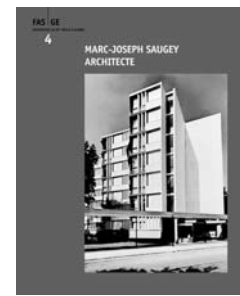
Sauvée de la démolition, l'ancienne fabrique est reconstruite avec succès en un pôle dédié à l'art contemporain. Bien que redimensionnée, la SIP continue de faire référence dans l'usinage de précision grâce à une gamme de machines particulièrement abouties. En 2006, elle intègre, sous l'appellation Société d'instruments de précision, le groupe suisse alémanique Starrag, dont elle constitue la marque porte-étendard.

Bénédicte Frommel

Soutenez nos activités

par un don ou en devenant membre souscripteur par une cotisation annuelle de soutien. Patrimoine suisse Genève est une organisation à but idéal, sans but lucratif et reconnue d'intérêt public. Fondée en 1907, elle compte 950 membres. Elle s'engage dans le domaine de la culture architecturale, pour préserver le patrimoine bâti de différentes époques et encourager une architecture moderne de qualité dans le cadre de nouveaux projets.

Compte postal 12-5790-2 Patrimoine suisse Genève



Philippe Meier
Marc-Joseph Sauguey architecte
 Collection « Architectes du XX^e siècle à Genève », Fédération des architectes suisses FAS, section Genève, 2012, 64 pages
 En vente à la librairie Archigraphy

L'architecte Marc-Joseph Sauguey (1908-1971) a marqué de ses œuvres le paysage bâti de Genève. Quinze de ses réalisations majeures de 1946 à 1971 sont publiées dans ce cahier qui comporte de nombreux documents et témoignages inédits, recueillis et analysés par Philippe Meier.



Terreaux-Cornavin, 1951-1955.



Projet pour le Grand Casino, 1970-1971.



Je commande le livre «XX^e. Un siècle d'architectures à Genève»

Je commande _____ ex. au prix de CHF 58.- (48.- pour les membres de Patrimoine suisse)

Nom _____	Prénom _____
Année de naissance _____	Profession _____
Adresse _____	
N° postal, lieu _____	
Date _____	Signature _____

J'adhère à Patrimoine suisse Genève

- membre affilié à Patrimoine suisse, recevant le journal *Alerte* et la revue *Patrimoine*: minimum 70.- / couple 80.- / collectif 105.- / étudiant 40.-
- membre de soutien 150.-

Je m'abonne à alerte

- 4 numéros (un an) pour 20.-

Talon à retourner à Patrimoine suisse Genève, Case postale 3660, 1211 Genève 3

alerte

Paraît 4 x l'an
Editeur Patrimoine suisse Genève, section genevoise de Patrimoine suisse
Président Robert Cramer

Rédaction Cecilia Maurice de Silva
Ont collaboré à ce numéro Michel Brun, François Cuénod, Philippe Divorne, Bénédicte Frommel, Jean-Pierre Lewerer, Sabine Nemeč-Piguet, Laurent Nicole, David Ripoll, Bernard Zumthor

Secrétariat Claire Delaloye Morgado
 Case postale 3660, CH-1211 Genève 3
 tél. 022 786 70 50 (matin)
info@patrimoinegeneve.ch
Graphisme Pierre Lipschutz, promenade.ch
Impression m+h, Genève
 Imprimé sur papier 100% recyclé
 © 2012, Patrimoine suisse Genève

www.patrimoinegeneve.ch
www.patrimoinesuisse.ch

Prochaine parution: printemps 2013
 Délai rédactionnel: 8.2.2013